



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIL 2024

DELIBERATION 2024.40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	20 JUIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	27 JUIL 2024
Conseillers présents	19	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA – conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint		X		M de LAUNAY
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Mme NABET-GIRARD
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme VIDORETTA
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM		X		M PRUVOST
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM				
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM		X		Mme SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM		X		M VEYSSIERE
MALVILLE Frédéric, CM		X		M GIRARD
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le dossier de demande de subvention exceptionnelle de l'Aikido club d'Izon de 2 500 € afin d'organiser les 30 ans du club le 29 septembre prochain ;

Considérant le dossier de demande de subvention exceptionnelle du club de hand-ball Izonnais de 500 € afin d'organiser les 50 ans du club avec la location de 2 structures gonflables ;

Considérant le dossier de demande de subvention exceptionnelle de l'association Alpiniste Muco afin de financer l'ascension du Mont Blanc par un jeune Izonnais de 17 ans atteint de mucoviscidose ;

Considérant l'offre de services informatiques proposée gratuitement aux Izonnais par l'association Konexio à la médiathèque Aïga les mercredis et vendredis ;

Considérant les crédits de 6 000 € non affectés à l'article 65748 subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé du budget primitif 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 19 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle de :

- 2 500 € à l'association l'Aikido club d'Izon ;
- 500 € à l'association du club de hand-ball Izonnais ;
- 2 000 € à l'association Alpiniste Muco
- 500 € à l'association Konexio

Soit 5 500 € au total

Au compte 65748 subventionnement de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé – fonction 020 du budget primitif 2024 (67 500 € fixés dont 61 500 € affectés et 6000 € restant de disponible).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles Bouey, Adjoint au Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

➤ ALLOUE pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle de :

- 2 500 € à l'association l'Aikido club d'Izon ;
- 500 € à l'association du club de hand-ball Izonnais ;
- 2 000 € à l'association Alpiniste Muco
- 500 € à l'association Konexio

Soit 5 500 € au total

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Virginie Vidorreta

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 27 juin 2024

Le Maire,

Launay

Laurent de LAUNAY.

